AMBASSADE DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN PRÈS LA CONFÉDÉRATION HELVÉTIQUE



MISSION PERMANENTE DU BÉNIN AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES ET DES AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES À GENÈVE

[CHECK AGAINST DELIVERY]

CINQUANTE-SEPTIEME (57er ETATS MEMBRES D	^{me}) SERIE DE REUNION DE L'OMPI, 2 AU 11 OC	

Déclaration du Bénin

Point 18 de l'Ordre du Jour intitulé :

Rapport sur le Comité Intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles (IGC).

Monsieur le Président,

La Délégation du Bénin vous exprime ses félicitations, ainsi qu'aux Vice-Présidents, pour l'excellente conduite de nos travaux.

Elle voudrait également féliciter le Secrétariat pour le Secrétariat pour la qualité des documents fournis et le Directeur Général Adjoint pour sa présentation.

Le Bénin s'associe à la déclaration faite par le Sénégal, au nom du Groupe Africain.

Monsieur le Président,

L'encadrement des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles aura des répercussions bénéfiques sur la vie de plusieurs communautés dans les pays en développement, et en particulier dans les Pays les Moins Avancés.

Il importe ces communautés ne soient pas dépossédées de leurs ressources et des avantages que leur procure leur exploitation.

Ce point est d'une importance capitale pour la République du Bénin qui forme le vœu que nos présents travaux aboutissent à des délibérations fructueuses.

Je vous remercie.